

Date de convocation :  
16/03/2026

Nombre de conseillers en  
exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Pouvoir :

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des conseils, en séance publique sous la présidence de Monsieur Serge DESHAYES, Maire.

Etaient présents : Carine LEBOYER, Thierry PIGOT, Michelle GIRAUD, Stéphane GOUVERNEUR, Marie-Noëlle MAHIER, Sébastien CASSE, Flora PIATKOWSKI, Hubert FOUCRET, Nathalie JUMELAIS, Marie-Angeline BOCQUET, Cyrille FRANÇOIS, Annette LEUTELLIER, Jean-Claude MARTIN, formant la majorité des membres.

Absent excusé : Victor BOIDIN.

Marie-Angeline BOCQUET a été désigné secrétaire.

### 2026-13 : DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;  
Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil (ou effectif réel dans les communes de -1000 habitants lorsque le conseil municipal est incomplet).

Ce pourcentage donne pour la commune de La Croixille un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 3 postes d'adjoints.

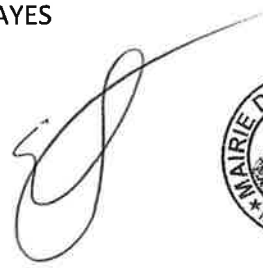
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**DÉCIDE** la création de 3 postes d'adjoints au maire.

A LA CROIXILLE, 23/03/2026

La secrétaire,  
Marie-Angeline BOCQUET

Le Maire,  
Serge DESHAYES



Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

ID : 053-215300864-20260320-202613-DE

